

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ

Absents excusés Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL)
Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Richard HAAS), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Isabelle ETIEMBLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-109

TARIFS MEDIATHEQUE 2020

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Dans le cadre de la thématique « lecture publique » du projet culturel de l'Agglomération Briochine, plusieurs actions ont été mises en place, à savoir :

- constitution d'un réseau intercommunal de lecture publique favorisant les mutualisations entre bibliothèques (achats groupés, logiciel et réseau communs, fonds documentaires et gestion des acquisitions...);
- création de nouveaux services aux habitants (portail documentaires commun, ressources numériques...);
- développement de l'action culturelle par l'offre d'animations intercommunales.

Ainsi, depuis le 23 juin 2014, les 13 communes et Saint-Brieuc Agglomération unissent leurs actions pour proposer au public plus de documents, de services, d'animations, de numérique, d'accessibilité, d'échanges et de partage grâce au réseau baptisé « Les Médiathèques de la Baie ».

L'élargissement du réseau aux médiathèques de la nouvelle agglomération a été réalisé en 2019.

Pour mémoire : une même carte d'abonnement permet aux usagers inscrits dans l'une des médiathèques (gratuitement ou pas) d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau (soit un accès à plus de 550 000 documents).

Concernant la tarification, les différentes catégories ont été harmonisées avant l'ouverture du réseau et le principe a été acquis d'appliquer les mêmes tarifs d'abonnement aux personnes résidant, travaillant ou étudiant dans une commune. Cependant, les tarifs eux-mêmes restent au choix des communes.

Pour l'année 2020, il vous est proposé d'augmenter les tarifs de ce service de 1,5 %. Ceci se traduit de la manière suivante :

I) Tarifs

<u>Catégories</u>	2019 (en €)	2020 (en €)
Individuel (0-25 ans)		
Langueux	0	0
Extérieur	9,15	9,30
Individuel (26 ans et +)		
Langueux	9,15	9,30
Extérieur	12,20	12,40
Famille		
Langueux	17,25	17,50
Extérieur	23,35	23,70
Minima sociaux, demandeurs d'emplois	3,55	3,60
Collectivités (groupes tels que : classes, associations, institutions spécialisées (IME...))		
Langueux	0	0
Extérieur	23,35	23,70
Intervenants enfance (Ass. Mat. / Lire et faire Lire)		
Langueux	0	0
Extérieur	12,20	12,40
Vacanciers		
Langueux	3,55	3,60
Extérieur	5,10	5,20

Gratuité à la première inscription	Oui	Oui
------------------------------------	-----	-----

II) Tarifs annexes

Il n'y a pas de proposition d'augmentation pour les articles suivants :

- Impressions noir et blanc : 0,15 €
- Impressions couleur : 0,45 €
- Remplacement de carte lecteur : 1 €.
- Perte de liseuse : remboursement au tarif d'achat.
- Remboursement en cas de perte des DVD : au tarif d'achat limité à 45 €.

Aussi, au regard de notre volonté de permettre au plus grand nombre l'accès à ce service culturel, et à un coût peu onéreux, **je vous propose** :

- d'adopter les tarifs de la médiathèque tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.